Nations Unies

S/PV.7659



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7659e séance

Mercredi 30 mars 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Gaspar Martins	(Angola)
Membres :	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2016/233)

16-08850 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2016/233)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/289, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Ukraine et l'Uruguay.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/233, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2277 (2016).

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, au moment où votre présidence du Conseil de sécurité s'achève, qu'il me soit permis de vous dire toute l'estime et l'appréciation de ma délégation pour la maîtrise avec laquelle vous avez dirigé, au cours de ce mois de mars, les travaux du Conseil de sécurité, et pour le savoir-faire et la compétence avec lesquels vous vous êtes acquitté de votre mission. Je voudrais ensuite saisir cette occasion pour vous remercier de l'occasion que vous m'offrez de prendre la parole devant le Conseil à la présente séance consacrée à la situation en République démocratique du Congo.

Ma délégation prend acte de la résolution 2277 (2016), que vient d'adopter le Conseil, relative au renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Tout en remerciant le Conseil pour cet acte, et à travers lui l'Organisation des Nations Unies, mon gouvernement regrette, et ne peut s'en cacher, que la résolution ait choisi d'ignorer les points de vue pertinents de la République démocratique du Congo sur des questions essentielles qui engagent son avenir. Aussi, me permettrai-je de faire quelques brefs commentaires sur certains points, notamment sur les élections, la lutte contre les groupes armés et la réduction de la force de la MONUSCO.

Concernant les élections, comme S. E. M. Raymond Tshibanda, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale l'a réaffirmé le 23 mars dernier au Conseil (voir S/PV.7654), mon pays tient à l'organisation d'élections libres et respectueuses des normes internationales en matière d'inclusivité, de transparence et de crédibilité. L'insistance du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de mon pays sur l'importance que la République démocratique du Congo attache à la paix et à la stabilité ne devait pas être interprétée comme un prétexte, pour mon pays, à repousser les élections. Le chef de la diplomatie congolaise voulait tout simplement dire que, forts de l'expérience que nous avons vécue lors des élections de 2006 et de 2011, les conditions requises et les préalables indispensables à la bonne tenue des élections devraient être remplies de manière à ce que celles-ci ne soient entachées de violence ni avant, ni pendant, ni après leur organisation et que les résultats ne donnent pas lieu à des contestations.

Concernant le retard que le Conseil a déploré au niveau du processus électoral, celui-ci est imputable à une partie de l'opposition, qui, à la suite de tergiversations inconsidérées, est à l'origine du blocage de ce processus.

C'est encore elle qui bloque aujourd'hui le dialogue. Par ailleurs, de l'avis de ma délégation, le Conseil aurait pu ne pas empiéter sur les attributions qui relèvent, au regard de la loi en République démocratique du Congo, de la compétence de la Commission électorale nationale indépendante. Dans ce contexte, il aurait pu, comme il l'a déjà fait, laisser le soin de fixer le calendrier de toutes les échéances à venir, y compris les élections législatives et présidentielle, à la compétence de la Commission électorale, à qui il a recommandé la publication d'un calendrier électoral global révisé.

Ma délégation se réjouit de la recommandation et du soutien du Conseil en faveur du dialogue politique, appuyant ainsi l'initiative prise par S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République, qui a appelé il y a quelques mois à son organisation. Ce dialogue national sera un moment fort d'une appropriation collective du destin de notre pays.

Mon gouvernement réaffirme sa détermination à poursuivre les efforts engagés pour sécuriser la partie est de son territoire. Il va donc poursuivre l'éradication des groupes armés et des forces négatives, de manière à stabiliser la situation en vue de permettre à nos populations de mener une vie paisible, de vaquer librement à leurs occupations et de se consacrer au développement de leur pays. Le Conseil conviendra avec moi que cet objectif ne pourra être atteint qu'avec la collaboration de tous les pays de la région, plus particulièrement de ceux qui sont concernés par la situation que connaît mon pays dans sa partie est. En conjuguant nos efforts, nous pouvons ensemble faire de notre région, comme le Conseil en a toujours exprimé le vœu, un havre de paix. Il y a lieu de reconnaître, cependant, que le non-respect, par certains pays de la région, des engagements auxquels ils ont souscrits aux termes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, constitue un danger qui risque de compromettre ces efforts.

C'est dans ce souci que ma délégation ne peut dissimuler sa surprise de constater que le Conseil n'ait fait aucune allusion à la situation, pourtant grave, relevée dans le dernier rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2015/797). En effet, aux termes de ce rapport, le Groupe d'experts, créé par la résolution (1533 (2015) du Conseil, a fait état de réfugiés burundais, recrutés dans un pays voisin, entraînés militairement par ce pays, armés et infiltrés en République démocratique du Congo avec des cartes d'électeurs congolaises en vue d'aller semer des troubles au Burundi. Ma délégation ne peut pas comprendre que le Conseil passe sous silence une situation aussi grave dont il a été saisi par ses propres experts. Mon pays, qui souffre déjà des crimes de tout genre que commettent les groupes armés et les forces négatives contre ses populations, ne peut accepter de devenir une fois de plus le bastion d'un nouveau groupe armé étranger.

Concernant la réduction progressive de la Force de la MONUSCO, mon gouvernement regrette également que le Conseil ne puisse répondre favorablement à la demande légitime que lui a adressée mon pays. Ma délégation a des difficultés à admettre la position du Conseil sur cette question, dans la mesure où celui-ci n'a pas non plus pris en compte le nombre de 1700 hommes recommandé par le Secrétaire général. Nous pensons que cette prise de position dénote un manque de souplesse susceptible de nuire à l'ambiance de travail sur le terrain et de plomber le nouvel état d'esprit instauré par le nouveau leadership, qui préside aujourd'hui à la tête de la MONUSCO. La justification selon laquelle le maintien des effectifs actuels de la MONUSCO est nécessaire pour faire face aux différentes menaces ne peut non plus se comprendre, quand on sait pertinemment bien qu'après 17 ans de présence en République démocratique du Congo, et avec les moyens financiers et logistiques dont elle dispose, la MONUSCO aurait pu obtenir plus des résultats, si ceux-ci dépendaient des effectifs. Or, son bilan semble aujourd'hui mitigé. Ceci signifie, et nous ne devons pas hésiter à le dire, que le mal dont souffre la MONUSCO est profond et mérite une sérieuse réflexion. Par ailleurs, ma délégation ne peut non plus comprendre que le Conseil de sécurité adopte une résolution présentant un tableau anachronique au regard de l'évolution et des progrès réalisés sur le terrain par notre pays.

Qu'à cela ne tienne, mon gouvernement va poursuivre, dans le respect des engagements nationaux et internationaux auxquels il a souscrits, la mise en œuvre de ses différents chantiers ainsi que toutes les reformes multisectorielles qu'il a engagées depuis plus d'une décennie dans l'intérêt de son peuple.

La séance est levée à 10 h 25.